



Département de la Gironde
Canton de Créon

REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE POMPIGNAC

Conseil Municipal

Séance publique du 4 avril 2018

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

DATE DE LA CONVOCATION : 28 mars 2018

DATE D’AFFICHAGE : 28 mars 2018

L’an deux mille dix-huit et le quatre du mois d’avril à dix-neuf heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de POMPIGNAC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Denis LOPEZ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : 20

Majorité municipale

M. Denis LOPEZ – Mme Françoise IMMER - M. Florent LODDO – Mme Céline DELIGNY-ESTOVERT - M. Bruno RAVAIL - Mme Myriana DAVID – M. Vincent FERREIRA - M. Serge SAINT-GIRONS - Mme Laetitia PONS - Mme Françoise CAPGRAND – Mme Françoise DELISLE BLANC – Mme Nicole LAFITEAU BOYER - M. Abdeltif RBIB - M. Lionel DARRACQ - M. David ROINÉ.

Groupe d’opposition

M. Francis MASSÉ, M. Vincent GIBELIN, Mme Nathalie PAPET, Mme Christel LE DIVELEC, Mme Catherine TEVELLE.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

Mme Catherine FLAMEN ayant donné pouvoir à Mme Laetitia PONS

M. Philippe DESTRUDEL ayant donné pouvoir à Mme Céline DELIGNY-ESTOVERT.

Mme Mireille FERRÉOL ayant donné pouvoir à M. Abdeltif RBIB.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bruno RAVAIL

OBJET DE LA DELIBERATION

**Vote des Taux d’imposition au titre de l’exercice 2018
(01/04-04-2018)**

La notification des bases d’imposition 2018 a été adressée à la Mairie courant mars (fiche 1259). Pour 2018, les bases prévisionnelles et les produits attendus, à taux constants, sont les suivants :

Taxes	Bases d’imposition prévisionnelles 2018	Produits prévisionnels à taux constants attendus	Taux d’imposition 2017
Taxe d’Habitation	4 708 000	642 171	13,64 %
Foncier Bâti	2 899 000	676 627	23,34 %
Foncier Non Bâti	52 600	25 322	48,14 %

Monsieur le Maire apporte au Conseil Municipal les informations pour éclairer la réflexion sur le vote des taux d’imposition.

Publiée/affichée le :

La proposition pour 2018 est le passage du taux de la taxe d'habitation à 14,73%, soit une augmentation 1,09 point, du taux de la Taxe du Foncier Bâti à 23,99%, soit une augmentation de 0,65 point et du taux de Taxe du Foncier Non Bâti à 50,55 % soit une augmentation de 2,41 points.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 1611-1 à L1612-20 ;

VU le Code Général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

VU La notification des bases d'imposition 2018 a été adressée à la Mairie courant mars (fiche 1259) ;

CONSIDERANT que le vote des taux de la fiscalité directe doit avoir lieu avant le 15 avril 2017

CONSIDERANT que la Municipalité est responsable de sa politique en tenant compte de ses ressources fiscales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **d'APPROUVER** les taux de l'impôt local pour 2018 comme suit :

Taxes	Taux 2018
Taxe d'habitation	14,73 %
Foncier bâti	23,99 %
Foncier non bâti	50,55 %

VOTE :

Pour : 16

Contre: 6 (M. ROINÉ, Mme PAPET, Mme le DIVELEC, M. MASSÉ, M. GIBELIN, Mme. TEVELLE)

Abstentions: 1 (M. FERREIRA).

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Le Maire,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité.*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,

Denis LOPEZ

Publiée/affichée le :



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE POMPIGNAC

Conseil Municipal

Département de la Gironde
Canton de Créon

Séance publique du 4 avril 2018

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

DATE DE LA CONVOCATION : 28 mars 2018

DATE D’AFFICHAGE : 28 mars 2018

L’an deux mille dix-huit et le quatre du mois d’avril à dix-neuf heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de POMPIGNAC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Denis LOPEZ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : 20

Majorité municipale

M. Denis LOPEZ – Mme Françoise IMMER - M. Florent LODDO – Mme Céline DELIGNY-ESTOVERT - M. Bruno RAVAIL - Mme Myriana DAVID – M. Vincent FERREIRA - M. Serge SAINT-GIRONS - Mme Laetitia PONS - Mme Françoise CAPGRAND – Mme Françoise DELISLE BLANC – Mme Nicole LAFITEAU BOYER - M. Abdeltif RBIB - M. Lionel DARRACQ - M. David ROINÉ.

Groupe d’opposition

M. Francis MASSÉ, M. Vincent GIBELIN, Mme Nathalie PAPET, Mme Christel LE DIVELEC, Mme Catherine TEVELLE.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

Mme Catherine FLAMEN ayant donné pouvoir à Mme Laetitia PONS

M. Philippe DESTRUDEL ayant donné pouvoir à Mme Céline DELIGNY-ESTOVERT.

Mme Mireille FERRÉOL ayant donné pouvoir à M. Abdeltif RBIB.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bruno RAVAIL

OBJET DE LA DELIBERATION

Modification N°12 de l’Autorisation de Programme Aménagement de Bourg

(Correction d’une Erreur Matérielle-Annule et Remplace la délibération 02/04-04-2018)

Avant le vote du budget principal de l’exercice 2018, il est nécessaire d’ajuster l’autorisation de programme Aménagement du bourg pour inscrire les dépenses et les recettes et l’ajuster pour l’année 2018.

Cette autorisation de programme a été modifiée par délibération du 27 novembre 2017 comme suit :

Montant TTC : 2 302 202,70 €			
Crédit de paiement		Financement prévisionnel	
2011- Réalisé :	10 738,32	Emprunt	1 227 628,00
2012- Réalisé :	0,00	Autofinancement	400 000,00
2013- Réalisé :	549 399,51	FCTVA	345 600,00
2014- Réalisé :	199 421,25	Subvention CAB-Conseil	174 044,00
2015- Réalisé :	9 936,41	Département Girond	52 500,00
2016- Réalisé :	26 798,47	DETR	
2016- RAR	57 321,14		
2017 -Budgétisé	807 564,62		102 430,70
2018- A Budgétisé	641 022,98		
2 302 202,70		2 302 202,70	

Publiée/affichée le :

28 MAI 2018

**Il est proposé au Conseil Municipal de modifier l'autorisation de programme « Aménagement du Bourg »
comme suit :**

Montant TTC : 2 065 997,94 €			
Crédit de paiement		Financement prévisionnel	
2011- Réalisé :	10 738,32	Emprunt	992 023,24
2012- Réalisé :	0,00	Autofinancement	400 000,00
2013- Réalisé :	549 399,51	FCTVA	345 600,00
2014- Réalisé :	199 421,25	Subvention CAB-	174 044,00
2015- Réalisé :	9 936,41	Conseil Départemental	52 500,00
2016- Réalisé :	26 798,47	Gironde	
2017 - Réalisé :	539 497,15	DETR	102 430,70
2017- RAR :	267 237,83		
2018 –budgétisé	462 969,00		
2 065 997,94 €		2 065 997,94 €	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R2311-9 ;

VU le budget communal ;

VU les délibérations du Conseil Municipal portant sur la création et les modifications de la présente Autorisation de Programme notamment la délibération du 27 novembre 2017 ;

CONSIDERANT que les communes ont la possibilité de gérer de manière pluriannuelle leurs dépenses d'investissement.

CONSIDERANT que le projet d'aménagement du Bourg de Pompignac s'étend sur plusieurs années ;

CONSIDERANT qu'en fonction de l'avancée des travaux les crédits de paiement peuvent être ajustés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de MODIFIER comme indiqué l'autorisation de programme pour l'aménagement du Bourg.

VOTE :

Pour : 18

Contre: 5 (*Mme PAPET, Mme le DIVELEC, M. MASSÉ, M. GIBELIN, Mme. TEVELLE*)

Abstentions: /

Adopté à la majorité.

Le Maire,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité.*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,

Denis LOPEZ



Publiée/affichée le :

28 MAI 2018



Département de la Gironde
Canton de Créon

REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE POMPIGNAC

Conseil Municipal

Séance publique du 4 avril 2018

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

DATE DE LA CONVOCATION : 28 mars 2018

DATE D’AFFICHAGE : 28 mars 2018

L’an deux mille dix-huit et le quatre du mois d’avril à dix-neuf heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de POMPIGNAC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Denis LOPEZ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : 20

Majorité municipale

M. Denis LOPEZ – Mme Françoise IMMER - M. Florent LODDO – Mme Céline DELIGNY-ESTOVERT -
M. Bruno RAVAIL - Mme Myriana DAVID – M. Vincent FERREIRA - M. Serge SAINT-GIRONS -
Mme Laetitia PONS - Mme Françoise CAPGRAND – Mme Françoise DELISLE BLANC – Mme Nicole
LAFITEAU BOYER - M. Abdeltif RBIB - M. Lionel DARRACQ - M. David ROINÉ.

Groupe d’opposition

M. Francis MASSÉ, M. Vincent GIBELIN, Mme Nathalie PAPET, Mme Christel LE DIVELEC, Mme Catherine TEVELLE.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

Mme Catherine FLAMEN ayant donné pouvoir à Mme Laetitia PONS

M. Philippe DESTRUEL ayant donné pouvoir à Mme Céline DELIGNY-ESTOVERT

Mme Mireille FERRÉOL ayant donné pouvoir à M. Abdeltif RBIB

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bruno RAVAIL

OBJET DE LA DELIBERATION

**Modification N°12 de l’Autorisation de Programme Aménagement de Bourg
(03/04-04-2018)**

Avant le vote du budget annexe assainissement de l’exercice 2018, il est nécessaire d’ajuster l’autorisation de programme Extension de la station d’épuration pour inscrire les dépenses et les recettes qui s’exécuteront en 2018.

Publiée/affichée le :

09 AVR. 2018

Cette autorisation de programme a été modifiée par délibération 13 avril 2017 comme suit :

Montant TTC : 3 156 957 €			
Crédit de paiement		Financement prévisionnel	
2014-Réalisé :	286 035,00	Emprunt Crédit Agricole	500 000,00
2015- Réalisé	100 190,10	Emprunt Caisse des dépôts	1 100 000,00
2016-Réalisé	1 828 368,98	Avance remboursable Agence de l'eau	319 300,00
2016-Réalisé :	521 868,87	Avance remboursable Agence de l'eau	68 570,00
2017- A Budgéter	420 494,05	Subvention Agence de l'eau	2 223,00
		Subvention Conseil Général Gironde	78 390,00
		Subvention Conseil Général Gironde	322 500,00
		Subvention DETR	62 500,00
		Récupération TVA	543 826,38
		Autofinancement	159 647,62
3 156 957,00		3 156 957,00	

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier l'autorisation de programme « Extension de la station d'épuration » comme suit :

Montant TTC : 3 167 528,93 €			
Crédit de paiement		Financement prévisionnel	
2014-Réalisé :	286 035,00	Emprunt Crédit Agricole	500 000,00
2015- Réalisé	100 190,10	Emprunt Caisse des dépôts	1 100 000,00
2016-Réalisé	1 828 368,98	Avance remboursable Agence de l'eau	319 300,00
2017- Réalisé	417 323,62	Avance remboursable Agence de l'eau	68 570,00
2017- RAR	305 611,23	Subvention Agence de l'eau	2 223,00
2018 –budgétisé	230 000,00	Subvention Conseil Général Gironde	78 390,00
		Subvention Conseil Général Gironde	322 500,00
		Subvention DETR	62 500,00
		Récupération TVA	527 921,48
		Autofinancement	186 124,45
3 167 528,93		3 167 528,93	

Publiée/affichée le :

09 Avril 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R2311-9 ;

VU les délibérations du Conseil Municipal portant sur la création et les modifications de la présente Autorisation de Programme notamment la délibération du 13 avril 2017 ;

CONSIDERANT que les communes ont la possibilité de gérer de manière pluriannuelle leurs dépenses d'investissement.

CONSIDERANT que le projet d'extension de la station d'épuration de Pompignac s'étend sur plusieurs années ;

CONSIDERANT qu'en fonction de l'avancée du projet les crédits de paiement peuvent être ajustés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de MODIFIER comme indiqué l'autorisation de programme pour l'extension de la station d'épuration.

VOTE :

Pour : 18

Contre : /

Abstentions: 5 (Mme PAPET, Mme le DIVELEC, M. MASSÉ, M. GIBELIN, Mme. TEVELLE)

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité.*
 - *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*
- Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,

Denis LOPEZ



Publiée/affichée le :

09 AVR. 2018



Département de la Gironde
Canton de Créon

REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE POMPIGNAC

Conseil Municipal

Séance publique du 4 avril 2018

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

DATE DE LA CONVOCATION : 28 mars 2018

DATE D’AFFICHAGE : 28 mars 2018

L’an deux mille dix-huit et le quatre du mois d’avril à dix-neuf heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de POMPIGNAC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Denis LOPEZ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : 20

Majorité municipale

M. Denis LOPEZ – Mme Françoise IMMER - M. Florent LODDO – Mme Céline DELIGNY-ESTOVERT -
M. Bruno RAVAIL - Mme Myriana DAVID – M. Vincent FERREIRA - M. Serge SAINT-GIRONS -
Mme Laetitia PONS - Mme Françoise CAPGRAND – Mme Françoise DELISLE BLANC – Mme Nicole
LAFITEAU BOYER - M. Abdeltif RBIB - M. Lionel DARRACQ - M. David ROINÉ.

Groupe d’opposition

M. Francis MASSÉ, M. Vincent GIBELIN, Mme Nathalie PAPET, Mme Christel LE DIVELEC, Mme Catherine TEVELLE.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

Mme Catherine FLAMEN ayant donné pouvoir à Mme Laetitia PONS

M. Philippe DESTRUEL ayant donné pouvoir à Mme Céline DELIGNY-ESTOVERT

Mme Mireille FERRÉOL ayant donné pouvoir à M. Abdeltif RBIB

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bruno RAVAIL

OBJET DE LA DELIBERATION

Vote du Budget Principal Communal M 14 au titre de l’exercice 2018

(Correction d’une Erreur matérielle d’écriture : Annule et Remplace la délibération 04/04-04-2018)

Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif du budget principal de la commune M14 au titre de l’année 2018 par chapitre et par opération pour les sections de fonctionnement et d’investissement.

**I - VOTE PAR CHAPITRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2018
DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE M14**

Publiée/affichée le :

28 MAI 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN EUROS)

Chapitre	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	731 197,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 260 100,00
014	Atténuation de produits	37 147,00
65	Autres charges de gestion courante	167 809,31
66	Charges financières	230 700,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
022	Dépenses imprévues	25 000,00
023	Virement à la section d'investissement	254 451,69
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 700,00

Total des dépenses de la section de fonctionnement **2 741 105,00 €**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, chapitre par chapitre, les dépenses de fonctionnement du budget primitif du budget principal de la commune M14 au titre de l'année 2018.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN EUROS)

Chapitre	Libellé	Vote
13	Atténuation de charges	20 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	278 200,00
73	Impôts et taxes	2 002 082,00
74	Dotations, subventions et participations	397 923,00
75	Autres produits de gestion courante	4 200,00
76	Produits financiers	3 700,00
77	Produits exceptionnels	35 000,00

Total des recettes de la section de fonctionnement **2 741 105,00 €**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, chapitre par chapitre, les recettes de fonctionnement du budget primitif du budget principal de la commune M14 au titre de l'année 2018.

II - VOTE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PAR OPERATION D'EQUIPEMENT ET PAR CHAPITRE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE M14

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (EN EUROS)

Opération d'équipement		Vote
58	Aménagement du centre bourg	462 969,00

Chapitre		Vote
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 737,00
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	195 589,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 279 677,50

Remboursement du capital d'emprunt (article 1641) 946 667,00 €

Restes à réaliser de 2017 404 475,81 €

D001 Solde d'exécution négatif reporté 232 603,95 €

Total des dépenses de la section d'investissement **3 523 719,26 €**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, programme par programme et chapitre par chapitre les dépenses d'investissement du budget primitif du budget principal de la commune M14 au titre de l'année 2018 telles que présentées ci-dessus.

Publiée/affichée le :

28 MAI 2018

RECETTES D'INVESTISSEMENT (EN EUROS)

Libellé		Vote
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 088 751,30
13	Subventions d'investissement	12 501,00
16	Emprunts	1 512 207,68
27	Autres immobilisations financières	12 667,00
021	Virement de la section de fonctionnement	254 451,69
024	Produits de cessions	462 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 700,00

Restes à réaliser de 2017 147 440,59 €

Total des recettes de la section d'investissement 3 523 719,26 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, chapitre par chapitre, les recettes d'investissement du budget primitif du budget principal de la commune M14 au titre de l'année 2018
Telles que présentées ci-dessus.

VU les articles L.2122-21, L.1612-1 à L.1612-20, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M14

CONSIDERANT que le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal,
CONSIDERANT qu'il doit être voté avant le 15 avril de l'exercice auquel le document budgétaire se rapporte,
CONSIDERANT qu'il est procédé au vote chapitre par chapitre en section de fonctionnement et programme par programme, chapitre par chapitre en section d'investissement,
CONSIDERANT que le budget primitif du budget principal de la commune pour l'exercice 2018 s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 741 105,00 €
- Section d'investissement : 3 523 719,26 €

CONSIDERANT que par cet acte, Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE :**

- **D'ADOPTER.** le Budget Principal Commune M 14 au titre de l'exercice 2018 tel que proposé ci-dessus.

VOTE :

Pour : 18

Contre: 5 (Mme PAPET, Mme le DIVELEC, M. MASSÉ, M. GIBELIN, Mme. TEVELLE)

Abstentions: /

Adopté à la majorité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,

Denis LOPEZ



Publiée/affichée le :

28 MAI 2018



Département de la Gironde
Canton de Créon

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE POMPIGNAC

Conseil Municipal

Séance publique du 4 avril 2018

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

DATE DE LA CONVOCATION : 28 mars 2018

DATE D’AFFICHAGE : 28 mars 2018

L’an deux mille dix-huit et le quatre du mois d’avril à dix-neuf heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de POMPIGNAC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Denis LOPEZ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : 20

Majorité municipale

M. Denis LOPEZ – Mme Françoise IMMER - M. Florent LODDO – Mme Céline DELIGNY-ESTOVERT - M. Bruno RAVAIL - Mme Myriana DAVID – M. Vincent FERREIRA - M. Serge SAINT-GIRONS - Mme Laetitia PONS - Mme Françoise CAPGRAND – Mme Françoise DELISLE BLANC – Mme Nicole LAFITEAU BOYER - M. Abdeltif RBIB - M. Lionel DARRACQ - M. David ROINÉ.

Groupe d’opposition

M. Francis MASSÉ, M. Vincent GIBELIN, Mme Nathalie PAPET, Mme Christel LE DIVELEC, Mme Catherine TEVELLE.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

Mme Catherine FLAMEN ayant donné pouvoir à Mme Laetitia PONS

M. Philippe DESTRUEL ayant donné pouvoir à Mme Céline DELIGNY-ESTOVERT.

Mme Mireille FERRÉOL ayant donné pouvoir à M. Abdeltif RBIB.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bruno RAVAIL

OBJET DE LA DELIBERATION

Vote du Budget Annexe Assainissement M49 au titre de l'exercice 2018

(05/04-04-2018)

Monsieur le Maire présente le projet du budget annexe Assainissement M49 au titre de l'année 2018 par chapitre et par opération pour les sections d'exploitation et d'investissement.

I - VOTE DE LA SECTION D’EXPLOITATION PAR CHAPITRE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT M49

DEPENSES D’EXPLOITATION (EN EUROS)

Chapitre	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	6 500,00
66	Charges financières	51 600,54
67	Charges exceptionnelles	20 000,00
023	Virement à la section d'investissement	53 499,46
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 420,00

Publiée/affichée le :

Total des dépenses de la section d'exploitation

194 020,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, chapitre par chapitre, les dépenses d'exploitation du budget primitif du budget annexe Assainissement M49 au titre de l'année 2018.

RECETTES D'EXPLOITATION (EN EUROS)

Chapitre	Libellé	Vote
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	170 000,00
74	Subventions d'exploitation	11 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 520,00

Total des recettes de la section d'exploitation

194 020,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, chapitre par chapitre, les recettes d'exploitation du budget primitif du budget annexe Assainissement M49 au titre de l'année 2018.

II - VOTE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PAR OPERATION D'EQUIPEMENT ET PAR CHAPITRE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT M49

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (EN EUROS)

Opération d'équipement		Vote
21	Extension de la station d'épuration	230 000,00
Chapitre		
21	Matériel spécifique d'exploitation	10 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 520,00
041	Opérations patrimoniales	90 935,00

Remboursement du capital d'emprunt (article 1641)

95 000,00 €

Restes à réaliser de 2017

305 611,23 €

Total des dépenses de la section d'investissement

744 066,23 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, programme par programme et chapitre par chapitre, les dépenses d'investissement du budget primitif du budget annexe Assainissement M49 au titre de l'année 2018 telles que présentées ci-dessus.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (EN EUROS)

Libellé		Vote
13	Subventions d'équipement	78 390,00
16	Emprunts	38 853,04
27	Autres immobilisations financières	90 935,00
021	Virement de la section d'exploitation	53 499,46
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 420,00
041	Opérations patrimoniales	90 935,00

Autres réserves (article 1068)

99 609,98 €

Solde d'exécution reporté R001

67 756,65 €

Restes à réaliser de 2017

161 667,10 €

Total des recettes de la section d'investissement

744 066,23 €

Publiée/affichée le :

**Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, chapitre par chapitre, les recettes d'investissement
Du budget primitif du budget annexe Assainissement M49 au titre de l'année 2018
Telles que présentées ci-dessus.**

VU les articles L.2122-21, L.1612-1 à L.1612-20, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M49

CONSIDERANT que le Budget Annexe est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal,

CONSIDERANT qu'il doit être voté avant le 15 avril de l'exercice auquel le document budgétaire se rapporte

CONSIDERANT qu'il est procédé au vote chapitre par chapitre en section d'exploitation et programme par programme, chapitre par chapitre en section d'investissement.

CONSIDERANT que le budget annexe assainissement M 49 de la commune pour l'exercice 2018 s'équilibre comme suit :

- Section d'exploitation : **194 020,00€**
- Section d'investissement : **744 066,23 €**

CONSIDERANT que par cet acte, Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : D'ADOPTER. le Budget Annexe Assainissement M 49 au titre de l'exercice 2018 tel que proposé.

VOTE :

Pour : 18

Contre: /

Abstentions: 5 (Mme PAPET, Mme le DIVELEC, M. MASSÉ, M. GIBELIN, Mme. TEVELLE)

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité.*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,

Denis LOPEZ



Publiée/affichée le :

09 AVR. 2018



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE POMPIGNAC

Département de la Gironde
Canton de Créon

Conseil Municipal
Séance publique du 4 avril 2018

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23

DATE DE LA CONVOCATION : 28 mars 2018

DATE D’AFFICHAGE : 28 mars 2018

L’an deux mille dix-huit et le quatre du mois d’avril à dix-neuf heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de POMPIGNAC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Denis LOPEZ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : 20

Majorité municipale

M. Denis LOPEZ – Mme Françoise IMMER - M. Florent LODDO – Mme Céline DELIGNY-ESTOVERT - M. Bruno RAVAIL - Mme Myriana DAVID – M. Vincent FERREIRA - M. Serge SAINT-GIRONS - Mme Laetitia PONS - Mme Françoise CAPGRAND – Mme Françoise DELISLE BLANC – Mme Nicole LAFITEAU BOYER - M. Abdeltif RBIB - M. Lionel DARRACQ - M. David ROINÉ.

Groupe d’opposition

M. Francis MASSÉ, M. Vincent GIBELIN, Mme Nathalie PAPET, Mme Christel LE DIVELEC, Mme Catherine TEVELLE.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

Mme Catherine FLAMEN ayant donné pouvoir à Mme Laetitia PONS
M. Philippe DESTRUDEL ayant donné pouvoir à Mme Céline DELIGNY-ESTOVERT
Mme Mireille FERRÉOL ayant donné pouvoir à M. Abdeltif RBIB

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bruno RAVAIL

OBJET DE LA DELIBERATION

Vote du Budget Annexe Parc Communal de Logements M14 au titre de l’exercice 2018
(06/04-04-2018)

Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif du budget annexe Parc communal de logements M14 au titre de l’année 2018 par chapitre et par opération pour les sections de fonctionnement et d’investissement.

I - VOTE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE PARC COMMUNAL DE LOGEMENTS M14

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN EUROS)

Chapitre	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	15 500,00
66	Charges financières	34 945,00
67	Charges exceptionnelles	400,00
023	Virement à la section d’investissement	12 611,00

Total des dépenses de la section de fonctionnement 63 456,00 €

Publiée/affichée le :

**Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, chapitre par chapitre, les dépenses de fonctionnement du budget primitif du budget annexe Parc communal de logements M14
Au titre de l'année 2018.**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN EUROS)

Chapitre	Libellé	Vote
74	Produits des services, du domaine et ventes diverses	600,00
75	Autres produits de gestion courante	62 856,00

Total des recettes de la section de fonctionnement 63 456,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, chapitre par chapitre, les recettes de fonctionnement du budget primitif du budget annexe Parc communal de logements M14 au titre de l'année 2018.

II - VOTE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE PARC COMMUNAL DE LOGEMENTS M14

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (EN EUROS)

Chapitres	Vote
16 Remboursement du capital d'emprunt	73 900,00
21 Immobilisations corporelles	68 400,00
23 Immobilisations en cours	51 274,00

Restes à réaliser 2017 82 092,45 €

D001 Solde d'exécution négatif reporté 188 833,83 €

Total des dépenses de la section d'investissement 464 500,28 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, programme par programme et chapitre par chapitre, les dépenses d'investissement du budget primitif du budget annexe Parc communal de logements M14 au titre de l'année 2018 telles que présentées ci-dessus.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (EN EUROS)

Libellé	Vote
10 Dotation, fonds divers et réserves	350 202,12
16 Emprunts et dettes assimilées	101 687,16
021 Virement de la section de fonctionnement	12 611,00

Total des recettes de la section d'investissement 464 500,28 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, chapitre par chapitre, les recettes d'investissement du budget primitif du budget annexe Parc communal de logements M14 au titre de l'année 2018

Telles que présentées ci-dessus.

VU les articles L.2122-21, L.1612-1 à L.1612-20, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M17

CONSIDERANT que le Budget Annexe est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal,

CONSIDERANT qu'il doit être voté avant le 15 avril de l'exercice auquel le document budgétaire se rapporte,

CONSIDERANT qu'il est procédé au vote chapitre par chapitre en section de fonctionnement et chapitre par chapitre en section d'investissement.

CONSIDERANT que le budget annexe Parc Communal de Logements M 14 de la commune pour l'exercice 2018 s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : **63 456,00 €**
- Section d'investissement : **464 500,28 €**

CONSIDERANT que par cet acte, Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Publiée/affichée le :

DECIDE D'ADOPTER. le Budget Annexe Parc Communal de Logements M14 au titre de l'exercice 2018 tel que proposé.

VOTE :

Pour : 18

Contre: /

Abstentions: 5 (Mme PAPET, Mme le DIVELEC, M. MASSÉ, M. GIBELIN, Mme. TEVELLE)

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité.*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,

Denis LOPEZ



Publiée/affichée le :

09 AVR. 2018



Département de la Gironde
Canton de Créon

REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE POMPIGNAC

Conseil Municipal

Séance publique du 4 avril 2018

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23

DATE DE LA CONVOCATION : 28 mars 2018

DATE D’AFFICHAGE : 28 mars 2018

L’an deux mille dix-huit et le quatre du mois d’avril à dix-neuf heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de POMPIGNAC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Denis LOPEZ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : 20

Majorité municipale

M. Denis LOPEZ – Mme Françoise IMMER - M. Florent LODDO – Mme Céline DELIGNY-ESTOVERT -
M. Bruno RAVAIL - Mme Myriana DAVID – M. Vincent FERREIRA - M. Serge SAINT-GIRONS -
Mme Laetitia PONS - Mme Françoise CAPGRAND – Mme Françoise DELISLE BLANC – Mme Nicole
LAFITEAU BOYER - M. Abdeltif RBIB - M. Lionel DARRACQ - M. David ROINÉ.

Groupe d’opposition

M. Francis MASSÉ, M. Vincent GIBELIN, Mme Nathalie PAPET, Mme Christel LE DIVELEC, Mme Catherine TEVELLE.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

Mme Catherine FLAMEN ayant donné pouvoir à Mme Laetitia PONS
M. Philippe DESTRUEL ayant donné pouvoir à Mme Céline DELIGNY-ESTOVERT.
Mme Mireille FERRÉOL ayant donné pouvoir à M. Abdeltif RBIB.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bruno RAVAIL

OBJET DE LA DELIBERATION

**Vote du Budget Annexe Transport Communal M43 au titre de l’exercice 2018
(07/04-04-2018)**

Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif du budget annexe Transport communal M43 au titre de l’année 2018 par chapitre et par opération pour les sections d’exploitation et d’investissement.

I - VOTE DE LA SECTION D’EXPLOITATION PAR CHAPITRE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT COMMUNAL M43

DEPENSES D’EXPLOITATION (EN EUROS)

Chapitre	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	18 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	16 000,00
66	Charges financières	15,66
67	Charges exceptionnelles	500,00
042	Opérations d’ordre de transfert entre section	9 221,00

Total des dépenses de la section d’exploitation 43 736,66 €

Publiée/affichée le :

09 AVR. 2018

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, chapitre par chapitre, les dépenses d'exploitation du budget primitif du budget annexe Transport communal M43 au titre de l'année 2018.

RECETTES D'EXPLOITATION (EN EUROS)

Chapitre	Libellé	Vote
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	9 000,00
74	Subventions d'exploitation	28 295,63
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 323,00

R002 Résultat reporté positif 5 118,03 €

Total des recettes de la section d'exploitation 43 736,66 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, chapitre par chapitre, les recettes
D'exploitation du budget primitif du budget annexe Transport communal M43
Au titre de l'année 2018.

II - VOTE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT COMMUNAL M43

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (EN EUROS)

Chapitre	Vote
21 Immobilisations corporelles	8 617,26
16 Remboursement du capital d'emprunt	7 861,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (immobilisations)	1 323,00

001 Solde d'investissement négatif reporté 2016 301,87 €

Total des dépenses de la section d'investissement 18 104,13 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, programme par programme et chapitre par chapitre, les dépenses d'investissement du budget primitif du budget annexe Transport communal M43 au titre de l'année 2018 telles que présentées ci-dessus.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (EN EUROS)

Libellé	Vote
10 Dotations, fonds divers et réserves	8 883,13
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (immobilisations)	9 221,00

Total des recettes de la section d'investissement 18 104,13 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, chapitre par chapitre, les recettes d'investissement du budget primitif du budget annexe Transport communal M43 au titre de l'année 2018
Telles que présentées ci-dessus.

VU les articles L.2122-21, L.1612-1 à L.1612-20, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M43

CONSIDERANT que le Budget Annexe est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal,
CONSIDERANT qu'il doit être voté avant le 15 avril de l'exercice auquel le document budgétaire se rapporte,
CONSIDERANT qu'il est procédé au vote chapitre par chapitre en section d'exploitation et chapitre par chapitre en section d'investissement.

CONSIDERANT que le budget annexe Parc Communal de Logements M 14 de la commune pour l'exercice 2018 s'équilibre comme suit :

- Section d'exploitation : 43 736,66 €
- Section d'investissement : 18 104,13 €

Publiée/affichée le :

CONSIDERANT que par cet acte, Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE D'ADOPTER. le Budget Annexe Transport Communal M43 au titre de l'exercice 2018 tel que proposé.

VOTE :

Pour : 18

Contre: /

Abstentions: 5 (Mme PAPET, Mme le DIVELEC, M. MASSÉ, M. GIBELIN, Mme. TEVELLE)

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité.*
 - *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*
- Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,

Denis LOPEZ



Publiée/affichée le :

10 9 AVR. 2018



Département de la Gironde
Canton de Créon

REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE POMPIGNAC

Conseil Municipal

Séance publique du 4 avril 2018

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

DATE DE LA CONVOCATION : 28 mars 2018

DATE D’AFFICHAGE : 28 mars 2018

L’an deux mille dix-huit et le quatre du mois d’avril à dix-neuf heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de POMPIGNAC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Denis LOPEZ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : 20

Majorité municipale

M. Denis LOPEZ – Mme Françoise IMMER - M. Florent LODDO – Mme Céline DELIGNY-ESTOVERT - M. Bruno RAVAIL - Mme Myriana DAVID – M. Vincent FERREIRA - M. Serge SAINT-GIRONS - Mme Laetitia PONS - Mme Françoise CAPGRAND – Mme Françoise DELISLE BLANC – Mme Nicole LAFITEAU BOYER - M. Abdeltif RBIB - M. Lionel DARRACQ - M. David ROINÉ.

Groupe d’opposition

M. Francis MASSÉ, M. Vincent GIBELIN, Mme Nathalie PAPET, Mme Christel LE DIVELEC, Mme Catherine TEVELLE.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

Mme Catherine FLAMEN ayant donné pouvoir à Mme Laetitia PONS

M. Philippe DESTRUEL ayant donné pouvoir à Mme Céline DELIGNY-ESTOVERT.

Mme Mireille FERRÉOL ayant donné pouvoir à M. Abdeltif RBIB.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bruno RAVAIL

OBJET DE LA DELIBERATION

**Vote du Budget Annexe Zone Mixte habitation, artisanat, commerce au titre de l’exercice 2018
(08/04-04-2018)**

Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif du budget annexe Zone mixte habitation, artisanat, commerce M14 au titre de l’année 2018 par chapitre et par opération pour les sections de fonctionnement et d’investissement.

I - VOTE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE ZONE MIXTE HABITATION, ARTISANAT, COMMERCE M14

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN EUROS)

Chapitre	Libellé	Vote
11	Charges à caractère général	200 000,00
65	Autres charges de gestion courant	921 000,00
66	Charges financières	14 800,00
023	Virement à la section d’investissement	770 822,81

Publiée/affichée le :

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 938 292,39
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	14 800,00

Total des dépenses de la section de fonctionnement 3 859 715,20 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, chapitre par chapitre, les dépenses de fonctionnement du budget primitif du budget annexe Zone mixte habitation, artisanat, commerce M14 au titre de l'année 2018.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN EUROS)

Chapitre	Libellé	Vote
70	Produits des services	1 385 764,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 443 292,39
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	14 800,00

Résultat reporté 2017 1 015 858,81 €

Total des recettes de fonctionnement 3 859 715,20 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, chapitre par chapitre, les recettes de fonctionnement du budget primitif du budget annexe Zone mixte habitation, artisanat, commerce M14 au titre de l'année 2018.

II - VOTE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE ZONE MIXTE HABITATION, ARTISANAT, COMMERCE M14

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (EN EUROS)

Chapitre	Libellé	Vote
16	Emprunts et dettes assimilés	853 068,19
040	Opérations d'ordre entre sections	1 443 292,39

Résultat d'investissement reporté 2017 412 754,62 €

Total des dépenses d'investissement 2 709 115,20 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, chapitre, par chapitre, les dépenses d'investissement du budget primitif du budget annexe Zone mixte habitation, artisanat, commerce M14 au titre de l'année 2018 telles que présentées ci-dessus.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (EN EUROS)

Chapitre	Libellé	Vote
021	Virement de la section de fonctionnement	770 822,81
040	Opérations d'ordre entre sections	1 938 292,39

Total des recettes d'investissement 2 709 115,20 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, chapitre par chapitre, les recettes d'investissement du budget primitif du budget annexe Zone mixte habitation, artisanat, commerce M14
Au titre de l'année 2017 telles que présentées ci-dessus.

VU les articles L.2122-21, L.1612-1 à L.1612-20, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M14

CONSIDERANT que le Budget Annexe est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal,
CONSIDERANT qu'il doit être voté avant le 15 avril de l'exercice auquel le document budgétaire se rapporte,
CONSIDERANT qu'il est procédé au vote chapitre par chapitre en section de fonctionnement et chapitre par chapitre en section d'investissement.

CONSIDERANT que le budget annexe Zone Mixte habitation, artisanat, commerce M 14 de la commune pour l'exercice 2018 s'équilibre comme suit :

Publiée/affichée le :

09 AVR. 2018

- Section de fonctionnement : 3 859 715,20 €
- Section d'investissement : 2 709 115,20 €

CONSIDERANT que par cet acte, Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE D'ADOPTER. le Budget Annexe Zone Mixte habitation, artisanat, commerce M14 au titre de l'exercice 2018 tel que proposé.

VOTE :

Pour : 18

Contre: /

Abstentions: 5 (Mme PAPET, Mme le DIVELEC, M. MASSÉ, M. GIBELIN, Mme. TEVELLE)

Adopté à l'unanimité

Le Maire,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité.*
 - *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*
- Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,

Denis LOPEZ



Publiée/affichée le :

09 AVR. 2018



Département de la Gironde
Canton de Créon

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE POMPIGNAC

Conseil Municipal

Séance publique du 4 avril 2018

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

DATE DE LA CONVOCATION : 28 mars 2018

DATE D’AFFICHAGE : 28 mars 2018

L’an deux mille dix-huit et le quatre du mois d’avril à dix-neuf heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de POMPIGNAC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Denis LOPEZ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : 20

Majorité municipale

M. Denis LOPEZ – Mme Françoise IMMER - M. Florent LODDO – Mme Céline DELIGNY-ESTOVERT - M. Bruno RAVAIL - Mme Myriana DAVID – M. Vincent FERREIRA - M. Serge SAINT-GIRONS - Mme Laetitia PONS - Mme Françoise CAPGRAND – Mme Françoise DELISLE BLANC – Mme Nicole LAFITEAU BOYER - M. Abdeltif RBIB - M. Lionel DARRACQ - M. David ROINÉ.

Groupe d’opposition

M. Francis MASSÉ, M. Vincent GIBELIN, Mme Nathalie PAPET, Mme Christel LE DIVELEC, Mme Catherine TEVELLE.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

Mme Catherine FLAMEN ayant donné pouvoir à Mme Laetitia PONS

M. Philippe DESTRUEL ayant donné pouvoir à Mme Céline DELIGNY-ESTOVERT

Mme Mireille FERRÉOL ayant donné pouvoir à M. Abdeltif RBIB

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bruno RAVAIL

OBJET DE LA DELIBERATION

**Vote du Budget Annexe Lotissement Communal Lannegrand M14 au titre de l’exercice 2018
(09/04-04-2018)**

Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif du budget annexe Lotissement communal Lannegrand M14 au titre de l’année 2018 par chapitre et par opération pour les sections de fonctionnement et d’investissement.

I - VOTE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LANNEGRAND M14

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN EUROS)

Chapitre	Libellé	Vote
11	Charges à caractère général	34 610,00
65	Autres charges de gestion courante	495 845,24
023	Virement à la section d’investissement	212 454,37
042	Opérations d’ordre de transfert entre sections	177 844,37

Publiée/affichée le :

Total des dépenses de la section de fonctionnement

920 753,98 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, chapitre par chapitre, les dépenses de fonctionnement du budget primitif du budget annexe Lotissement communal Lannegrand M14 au titre de l'année 2018.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN EUROS)

Chapitre	Libellé	Vote
70	Produits des services	494 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	212 454,37

R002 Résultat d'exécution reporté 2017

214 299,61 €

Total des recettes de la section de fonctionnement

920 753,98 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, chapitre par chapitre, les recettes de fonctionnement du budget primitif du budget annexe Lotissement communal Lannegrand M14 au titre de l'année 2018.

II - VOTE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LANNEGRAND M14

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (EN EUROS)

Chapitre	Libellé	Vote
040	Opérations d'ordre entre sections	212 454,37

D 001 Solde d'exécution négatif

177 844,37 €

Total des dépenses de la section d'investissement 2018

390 298,74 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les dépenses d'investissement du budget primitif du budget annexe Lotissement communal Lannegrand M14 au titre de l'année 2018
Telles que présentées ci-dessus.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (EN EUROS)

Chapitre	Libellé	Vote
021	Virement de la section de fonctionnement	212 454,37
040	Opérations d'ordre entre sections	177 844,37

Total des recettes d'investissement 2018

390 298,74 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, chapitre par chapitre, les recettes d'investissement du budget primitif du budget annexe Lotissement communal Lannegrand M14
Au titre de l'année 2018 telles que présentées ci-dessus.

VU les articles L.2122-21, L.1612-1 à L.1612-20, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M14

CONSIDERANT que le Budget Annexe est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal,
CONSIDERANT qu'il doit être voté avant le 15 avril de l'exercice auquel le document budgétaire se rapporte,
CONSIDERANT qu'il est procédé au vote chapitre par chapitre en section de fonctionnement et chapitre par chapitre en section d'investissement.

CONSIDERANT que le budget annexe Lotissement Communal Lannegrand M 14 de la commune pour l'exercice 2018 s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 920 753,98€
- Section d'investissement : 390 298,74€

Publiée/affichée le :

CONSIDERANT que par cet acte, Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE D'ADOPTER. le Budget Annexe Lotissement Communal Lannegrand M14 au titre de l'exercice 2018 tel que proposé.

VOTE :

Pour : 18

Contre: /

Abstentions: 5 (Mme PAPET, Mme le DIVELEC, M. MASSÉ, M. GIBELIN, Mme. TEVELLE)

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité.*
 - *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*
- Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,

Denis LOPEZ



Publiée/affichée le :



Département de la Gironde
Canton de Créon

REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE POMPIGNAC

Conseil Municipal

Séance publique du 4 avril 2018

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

DATE DE LA CONVOCATION : 28 mars 2018

DATE D’AFFICHAGE : 28 mars 2018

L’an deux mille dix-huit et le quatre du mois d’avril à dix-neuf heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de POMPIGNAC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Denis LOPEZ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : 20

Majorité municipale

M. Denis LOPEZ – Mme Françoise IMMER -M. Florent LODDO – Mme Céline DELIGNY-ESTOVERT- M. Bruno RAVAIL - Mme Myriana DAVID – M. Vincent FERREIRA- M. Serge SAINT-GIRONS -Mme PONS Laetitia - Mme Françoise CAPGRAND – Mme Françoise DELISLE BLANC – Mme Nicole LAFITEAU BOYER - M. Abdeltif RBIB - M. Lionel DARRACQ - M. David ROINÉ.

Groupe d’opposition

M. Francis MASSÉ, M. Vincent GIBELIN, Mme Nathalie PAPET, Mme Christel LE DIVELEC, Mme Catherine TEVELLE.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

Mme Catherine FLAMEN ayant donné pouvoir à Mme Laetitia PONS

M. Philippe DESTRUEL ayant donné pouvoir à Mme Céline DELIGNY-ESTOVERT.

Mme Mireille FERRÉOL ayant donné pouvoir à M. Abdeltif RBIB.

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. Bruno RAVAIL

OBJET DE LA DELIBERATION

Attribution des subventions aux associations au titre de l’année 2018

(10/04-04-2018)

Les associations ont été informées en décembre 2017 de la mise à disposition des dossiers de demande de subvention 2018. Vingt-quatre dossiers sont parvenus en mairie à la date butoir du 15 février 2018 (après relance de quelques associations habituées à déposer une demande). Le montant total de ces demandes s’élève à 28 910,17€ (en 2017, ce montant s’élevait à 28 133 €). Après examen des dossiers et application des critères d’attribution des subventions retenus par la municipalité, l’enveloppe budgétaire de 2018 a été fixée à 25 000 € (pour 22 000€ en 2017).

Publiée/affichée le :

09 AVR. 2018

Le tableau des subventions soumis au vote des élus est le suivant :

Associations	Subvention d'attribution en 2018 (en €)
1-ACCA	1 200,00
2-ACPG-Anciens Combattants	600,00
3-Adagio	2000,00
4-AMAP	1500,00
5-Amicale des Dirigeants Territoriaux	100,00
6-Basket	2 000,00
7-Finger Muppets	750,00
8-Football Club Les Coteaux Bordelais	2000,00
9-Judo	2000,00
10-Le Temps de vivre	600,00
11-Les Ateliers d'Isa	200,00
12-Pala	1000
13-Parcours VTT de La Laurence (Free Rider VTT Club)	496,00
14-Pétanque	500,00
15-Pompignac Handball Club	2 000,00
16-Radio amateurs	100,00
17-Sport Fitness Pompignacais (aérobic)	900,00
18-Société Archéologique du canton de Créon	80,00
19-Tam-tam	300,00
20-Team Gazelles Pompignacaises	500,00
21.1-Tennis	2 000,00
21.2-Tennis subvention exceptionnelle	485
22-Village des Plateaux	2000,00
TOTAL 1	23 311,00
Versement dons ARSEP (gala du 13-01-2018)	929,00
TOTAL 2	929,00
TOTAL GENERAL	24 240,00

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dont l'article 2311-7 qui fixe les modalités dans lesquelles le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions aux associations

CONSIDERANT les critères de subventions énoncés,

CONSIDERANT que la totalité des crédits est inscrite au BP 2018 – budget commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE D'ATTRIBUER les subventions aux associations tel qu'énoncé ci-dessus.

VOTE :

Pour : 22, Contre: /, Abstentions: /, Adopté à l'unanimité.

M. DARRACQ ne participe pas au vote.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,

Denis LOPEZ

Publiée/affichée le



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE POMPIGNAC

Conseil Municipal

Séance publique du 4 avril 2018

Département de la Gironde
Canton de Créon

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

DATE DE LA CONVOCATION : 28 mars 2018

DATE D’AFFICHAGE : 28 mars 2018

L’an deux mille dix-huit et le quatre du mois d’avril à dix-neuf heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de POMPIGNAC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Denis LOPEZ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : 20

Majorité municipale

M. Denis LOPEZ – Mme Françoise IMMER - M. Florent LODDO – Mme Céline DELIGNY-ESTOVERT -
M. Bruno RAVAIL - Mme Myriana DAVID – M. Vincent FERREIRA - M. Serge SAINT-GIRONS -
Mme Laetitia PONS - Mme Françoise CAPGRAND – Mme Françoise DELISLE BLANC – Mme Nicole
LAFITEAU BOYER - M. Abdeltif RBIB - M. Lionel DARRACQ - M. David ROINÉ.

Groupe d’opposition

M. Francis MASSÉ, M. Vincent GIBELIN, Mme Nathalie PAPET, Mme Christel LE DIVELEC, Mme Catherine TEVELLE.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

Mme Catherine FLAMEN ayant donné pouvoir à Mme Laetitia PONS

M. Philippe DESTRUEL ayant donné pouvoir à Mme Céline DELIGNY-ESTOVERT.

Mme Mireille FERRÉOL ayant donné pouvoir à M. Abdeltif RBIB.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bruno RAVAIL.

OBJET DE LA DELIBERATION

**Demande de subvention au titre du FDAEC 2018
(11/04-04-2018)**

Le Département de la Gironde nous informe en date du 17 janvier qu’il a décidé de maintenir son soutien à l’ensemble des Communes de Gironde au titre du Fonds Départemental d’Aide à l’Equipement des Communes (FDAEC). En 2017 la Commune de Pompignac avait bénéficié en plus de sa propre subvention, de celle attribuée à la Commune de Lignan, qui n’en avait pas l’utilité immédiate. En plus de l’attribution de 16 724 € en 2017 pour Pompignac s’était donc ajouté un montant de 11 836 €, soit au total une subvention de 28 560 €.

En en cette année 2018, il faut compenser ce qui a été reçu en plus en 2017, soit diminuer de 11 836 € la subvention qui était susceptible d’être attribuée Pompignac en 2018, soit 16 137 €. Ainsi la subvention FDAEC de 2018 sera pour Pompignac de 16 137€ - 11 836, soit 4 501 €.

Il faut adosser cette subvention à une dépense d’investissement. Il est proposé d’affecter la subvention à l’installation des feux de trafic sur la voie nouvelle, le devis, pour les équipements, la fourniture et l’ensemble des travaux d’installation s’élevant à 20 535,20 € HT, soit 24 642,36 € TTC.

Publiée/affichée le :

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT DE L'OPERATION :	20 535 €
SUBVENTION FDAEC 2018	4 501 €
FONDS PROPRES :	16 034 €

VU la création du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des communes,

VU le budget primitif du Département de la Gironde,

VU les modalités d'attributions de la subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des communes,

VU le courrier du Département de la Gironde en date du 17 janvier 2018,

VU le budget communal

CONSIDERANT la nécessité pour la commune d'investir dans les projets permettant le développement local et l'aménagement de l'espace

CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire girondin, le Département aide les communes pour la réalisation des travaux d'équipement, de voirie ainsi que l'acquisition de matériel

CONSIDERANT que les opérations éligibles concernent tous les travaux d'investissement de voirie, équipements communaux ainsi que l'acquisition de matériel ou de mobilier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **DE SOLLICITER** une subvention d'un montant de 4 501 € au titre du FDAEC 2018,
- **D'APPROUVER** l'affectation aux travaux susmentionnés ainsi que le plan de financement ci-dessus.

VOTE :

Pour : 23

Contre: /

Abstentions: /

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité.*
 - *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*
- Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,

Denis LOPEZ



Publiée/affichée le :

09 AVR. 2018



Département de la Gironde
Canton de Créon

REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE POMPIGNAC

Conseil Municipal

Séance publique du 4 avril 2018

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23

DATE DE LA CONVOCATION : 28 mars 2018

DATE D’AFFICHAGE : 28 mars 2018

L’an deux mille dix-huit et le quatre du mois d’avril à dix-neuf heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de POMPIGNAC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Denis LOPEZ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : 20

Majorité municipale

M. Denis LOPEZ – Mme Françoise IMMER - M. Florent LODDO – Mme Céline DELIGNY-ESTOVERT -
M. Bruno RAVAIL - Mme Myriana DAVID – M. Vincent FERREIRA - M. Serge SAINT-GIRONS -
Mme Laetitia PONS - Mme Françoise CAPGRAND – Mme Françoise DELISLE BLANC – Mme Nicole
LAFITEAU BOYER - M. Abdeltif RBIB - M. Lionel DARRACQ - M. David ROINÉ.

Groupe d’opposition

M. Francis MASSÉ, M. Vincent GIBELIN, Mme Nathalie PAPET, Mme Christel LE DIVELEC, Mme Catherine TEVELLE.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

Mme Catherine FLAMEN ayant donné pouvoir à Mme Laetitia PONS
M. Philippe DESTRUEL ayant donné pouvoir à Mme Céline DELIGNY-ESTOVERT.
Mme Mireille FERRÉOL ayant donné pouvoir à M. Abdeltif RBIB.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bruno RAVAIL

OBJET DE LA DELIBERATION

**Reversement d’une subvention de la fédération de Tennis à la Commune par le Tennis Club de Pompignac
(12/04-04-2018)**

Suite aux travaux réalisés sur la Plaine des Sports, portant sur la réalisation d’un terrain tennis couvert, le club de tennis Pompignacais a fait une demande d’aide à la Fédération, qui a été acceptée. Une somme de 8 000 € a ainsi été allouée au club et a été récemment versée sur son compte. Le club de tennis souhaite verser cette subvention à la commune, pour participer à l’effort d’investissement qui a été accompli.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d’approuver ce reversement de 8 000€ et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document relatif à cette affaire.

VU la demande du Tennis,

VU la convention relative à la mise à disposition de terrain de tennis par la Commune de Pompignac au club de Tennis,

Publiée/affichée le :

CONSIDERANT que la Commune a réalisé des travaux profitant au club de tennis,
CONSIDERANT que la Fédération de tennis a alloué une subvention de 8000 € au club suite à réalisation d'un terrain tennis couvert à Pompignac,
CONSIDERANT que le club de Tennis estime devoir reverser cette somme à la Commune, qui a assuré l'ensemble des dépenses concernant la construction du tennis couvert,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le reversement à la Commune d'une somme de 8000€ correspondant à la subvention attribuée au club de Tennis.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document relatif à cette affaire.

VOTE :

Pour : 23

Contre: /

Abstentions: /

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité.*
 - *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*
- Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,

Denis LOPEZ



Publiée/affichée le :